

**PECHE AUX BARS**

# Dominique Viard : « Il y a ceux... »

Déjà interrogé, la semaine dernière, sur le bar et les restrictions de la pêche, Dominique Viard, qui est non seulement président de La Courguinoise mais également président du comité régional de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs de France, s'exprime une nouvelle fois par le biais de nos colonnes et celui de la revue fédérale.

*« Il y a ceux qui voient baisser le nombre de leurs captures, qui accusent les autres de sur pêcher et qui les rendent, ainsi, seuls responsables de leurs résultats toujours plus décevants.*

*Il y a ceux qui, soucieux de rentabiliser leur outil de travail, rendent responsables les autres de ne rien respecter et de ravager la mer.*

*Il y a ceux qui disent que les autres, ignorants de la réalité, ont adopté des lois de protection idiotes et sans véritable fondement.*

*Il y a ceux qui prétendent que les autres, tous mis dans le même sac, ne sont pas suffisamment respectueux des bonnes pratiques et qu'il faudrait tout interdire pour assurer l'avenir.*

*Il y a ceux qui, au prétexte de liberté, se moquent de l'avenir et laissent aux autres le soin de gérer un possible effondrement des stocks».*

Et il y a les autres ...

*« Les autres (toujours les autres), ceux qui, trop souvent, ne pensent pas comme nous, qui n'agissent pas comme nous, tous ces autres que nous rendons responsables de nos problèmes ; problèmes dont ils seraient à la fois la cause et la solution en nous permettant de nous dégager nous-mêmes de toute responsabilité.*

*Et, au milieu de cette cacophonie, il y a ceux qui, effectivement, trichent et qui risquent en un instant de ruiner la réputation des*



Dominique Viard, président de la Courguinoise.

*autres, de nous autres qui, jour après jour, donnons de notre temps, de notre énergie et bien souvent de nos deniers pour promouvoir et défendre une pratique*

*de la pêche responsable».*

Par ces quelques lignes, vous aurez compris que Dominique Viard est un ardent défenseur des pêcheurs dits récréatifs, mais

il insiste sur le fait que ceux-ci «se doivent d'être irréprochables dans leurs comportements». Il craint, par ailleurs, qu'«accusés par les autres qui n'attendent que ça, ils risquent de payer, au prix fort, le mépris des règles, des textes et des bonnes pratiques».

Dominique Viard conclut ses propos en rappelant que «la F.N.P.P.S.F. est signataire, depuis 2010, d'une charte nationale de bonne conduite qui, entre autres, condamne le braconnage». En tant que président du comité régional 59/62, il «met également en garde quiconque serait tenté de trafiquer et de vendre illégalement le produit de sa pêche. Si de telles fraudes étaient connues, le comité s'opposerait systématiquement à ces agissements et accompagnerait la justice dans sa volonté de punir les braconniers en se portant partie civile».

Voilà qui est clairement dit !